

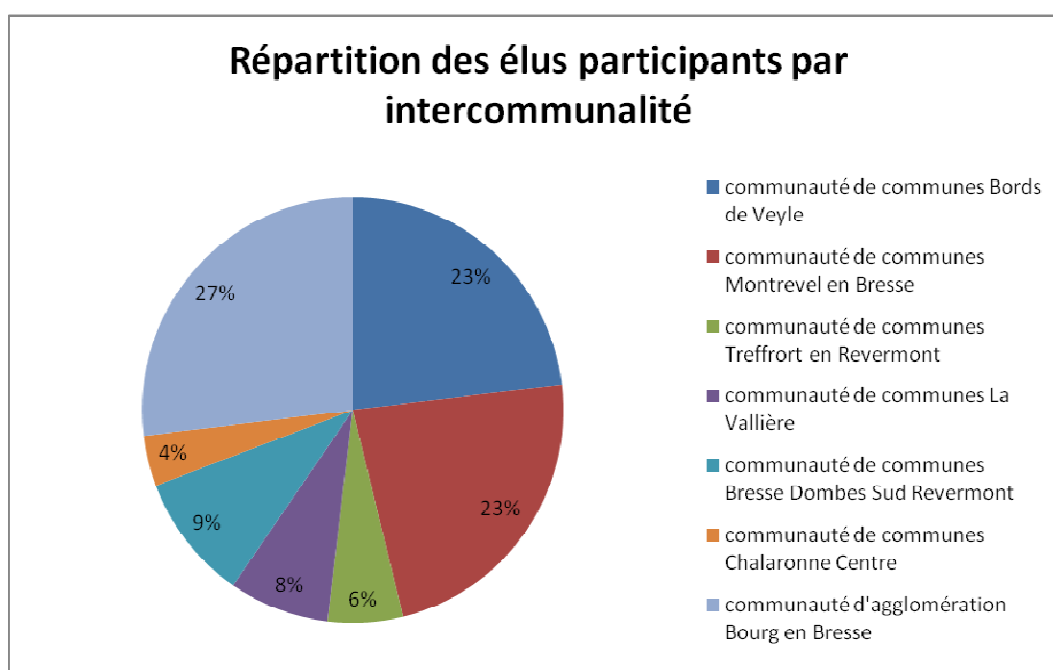
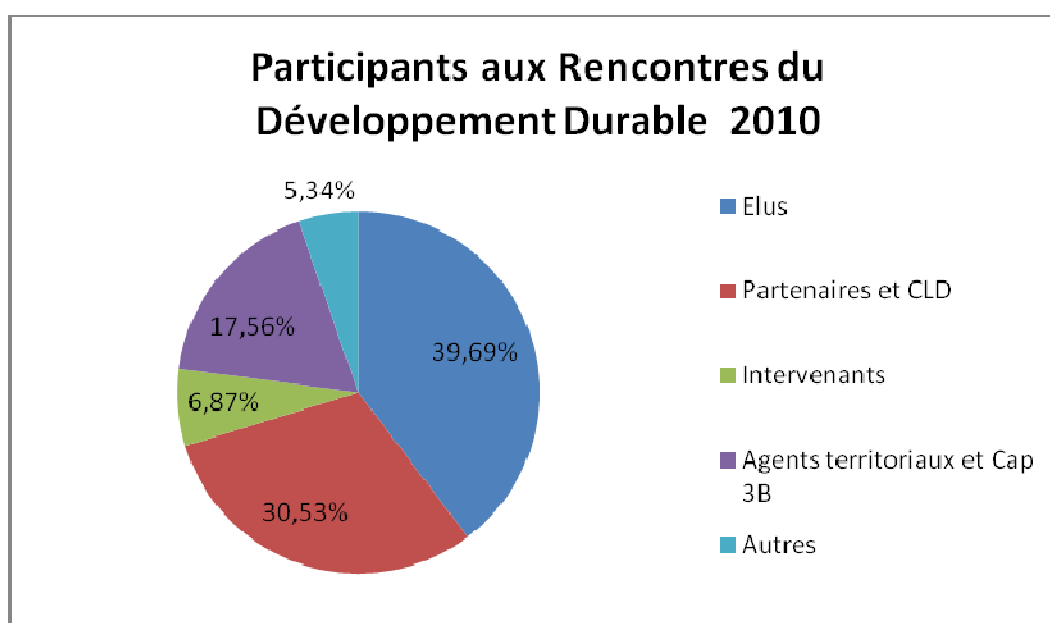
BILAN DES RENCONTRES DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE CAP 3B 2010

Participation à la manifestation

131 personnes ont participé aux Rencontres du Développement Durable le Jeudi 9 Décembre 2010 à la salle des fêtes de Bourg en Bresse.

Les participants étaient répartis de la façon suivante dans les différents ateliers :

- Atelier 1 - Quels outils pour optimiser les déplacements ? 22 participants
- Atelier 2 – Quels outils pour réduire les dépenses d'énergie dans les bâtiments publics ? 20 participants
- Atelier 3 – Quelle politique de consommation éco-responsable des collectivités ? 20 participants
- Atelier 4 – Comment engager le grand public dans une démarche de réduction des gaz à effet de serre ? 32 participants
- Atelier 5 – Quelle économie locale pour un développement durable ? 27 participants



Éléments clés ressortis des ateliers thématiques

Atelier 1 - Quels outils pour optimiser les déplacements ?

- Développer les Plans de Déplacements Entreprises/Administrations

Cette démarche très efficace pour encourager les changements d'habitudes concerne essentiellement les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels. Elle permet d'inciter les salariés à réduire l'utilisation individuelle de la voiture au profit d'autres modes de déplacement et d'autres usages moins polluants, moins consommateurs d'espace. Elle permet de développer de nombreux outils très intéressants qui vont dans ce sens comme l'achat de vélos pour les agents des collectivités, l'usage de la visioconférence, des formations éco-conduite pour les agents, l'incitation auprès des agents à prendre le bus, le train, pour leurs déplacements professionnels.

- Développer les modes de déplacements doux

La sensibilisation des usagers est la première étape nécessaire au changement d'habitudes des déplacements. Il faut notamment communiquer sur une palette de services de mobilité existante (vélostation, covoiturage, transports en commun,...) mais aussi sur le coût des déplacements. Il n'est pas possible d'obliger quelqu'un à changer toutes ses habitudes de déplacements, mais s'il est sensibilisé et informé de ce qui existe comme offre de transports doux, cela lui permettra peut-être de prendre le bus au moins une fois par semaine pour se rendre à son lieu de travail...et déjà, c'est un pas en avant !

La marche et le vélo peuvent être pris en compte dans l'outil PLU, qui peut favoriser les courtes distances en ville. On peut par exemple identifier les secteurs où la pratique est difficile, préciser le tracé des cheminements cyclables pour relier les pôles structurants et d'échanges, fixer les normes de stationnement vélo pour les constructions neuves,... Si on souhaite développer l'usage du vélo, il est important aussi d'aménager sur les voiries des bandes cyclables suffisamment larges pour sécuriser l'usager.

- Sensibiliser les décideurs à la mise en place de pôles multimodaux

Les pôles d'échanges tous modes sont des aménagements à développer, car c'est bien l'ensemble des solutions et des transports existants qu'il faut mettre en avant pour faire la promotion des modes doux et collectifs. Pour favoriser l'usage des différents modes de transport doux ou collectifs, des conditions tarifaires intéressantes peuvent aussi être mises en place à destination du grand public. La Communauté de Communes de Montrevel en Bresse, pour faire suite à son expérience de covoiturage, a l'ambition de mettre en œuvre un petit pôle multimodal sur son territoire.

Atelier 2 - Quels outils pour réduire la dépense d'énergie des bâtiments des collectivités ?

- **Mutualiser la compétence technique** :

Le maître d'ouvrage doit disposer d'une compétence technique tout au long du projet de construction ou de rénovation d'un bâtiment. Cette compétence technique est nécessaire au niveau méthodologie (connaissance des différentes étapes, savoir ce qu'il faut faire à chacune d'entre elles, se poser les bonnes questions en amont du projet) ainsi que sur l'analyse technique du projet (rédaction du cahier des charges, analyse des offres des entreprises, suivi de la qualité sur le chantier, contrôle du bon fonctionnement une fois le bâtiment réalisé).

Différents moyens ont été identifiés pour cela : faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage, développer cette compétence au niveau des intercommunalités, créer un centre de ressources.

- **Mutualiser la capacité de recherche de financements** :

De nouveaux dispositifs de financement existent, tels que les certificats d'économie d'énergie et les contrats de performance énergétique. Leur complexité et leur lourdeur les rend toutefois difficilement mobilisables par les petites collectivités. Une mutualisation de la compétence de recherche de financement serait également à creuser.

Il serait également possible d'aller plus loin en créant un établissement de l'énergie dont le rôle serait d'aider les communes à réaliser les investissements nécessaires. Il serait financé par les économies d'énergie réalisées par la suite par les communes.

- **Mutualiser la communication et la sensibilisation des utilisateurs des bâtiments**

La communication et la sensibilisation des utilisateurs des bâtiments publics, et plus généralement des habitants, sont primordiales dans la réduction des consommations énergétiques. Cette dimension doit également être développée. L'exemple de la création de messages types a été évoqué.

- **Echanger et se comparer entre collectivités**

Le partage de bonnes expériences peut être riche d'enseignements. Toutefois, ça ne suffit pas pour créer une dynamique sur le territoire. Les communes souhaiteraient pouvoir se situer par rapport aux autres collectivités, par exemple via la création d'une base de données.

L'idée du challenge énergie a été lancée et a recueilli des avis favorables, notamment par sa capacité à initier une dynamique sur le territoire et au fort impact en terme de communication.

Atelier 3 - Quelle politique de consommation éco-responsable des collectivités ?

- Accompagner le personnel des collectivités à l'achat éco-responsable

L'intégration de clauses environnementales demande un grand travail d'information et de rédaction des cahiers des charges. Il est nécessaire que les agents territoriaux puissent être formés à de telles pratiques. Cap 3B pourrait mutualiser ces formations à l'échelle du territoire.

- Formaliser des groupements d'achats entre collectivités dans un but d'économie d'échelle

Dans sa présentation de commande publique durable de fournitures scolaires pour les élèves du collège de la communauté de communes de Montrevel en Bresse, M. Marandet a mis en avant l'intérêt de fonctionner en groupement d'achats. En effet, grâce à cette démarche on peut arriver jusqu'à près de 50% d'économie ! Bon nombre de participants reconnaissent que la mutualisation favoriserait des achats éco-responsables.

- Insérer progressivement des clauses environnementales dans les marchés

Des critères tels que la référence à des écolabels, la gestion des déchets produits dans le cadre de la restauration scolaire, le délai entre la date de cueillette et de livraison des fruits et légumes, ...doivent être intégrés dans les marchés publics. De nombreux outils, retours d'expériences et modèles de cahier des charges existent et sont mis à disposition gratuitement par Rhônalpénergie-Environnement à l'attention des collectivités, il faut s'en servir.

Atelier 4 - Commente engager le grand public dans une démarche de réduction des gaz à effet de serre ?

- Déculpabiliser le grand public

Pour obtenir une appropriation du sujet par le grand public et faire changer les habitudes il ne faut pas dramatiser la situation, ni le culpabiliser au risque de le voir se replier sur lui-même.

- Sortir de la communication traditionnelle et passer à une communication engageante:

La sensibilisation doit être personnalisée, individualisée et en contact direct comme les démarches « Familles à énergie positive » et « Familles témoins » menées par Hélianthe et Organom. Il faut montrer au grand public que chaque geste au quotidien a un impact sur le climat.

- Développer des moyens de communication créatifs, ludiques, participatifs et collectifs

Pour répondre aux deux points précédents de déculpabilisation du grand public et de développement d'une communication engageante, il est nécessaire de concevoir les actions de sensibilisation sur la base des 4 points suivants : créativité, ludique, participatif et collectif. Il faut que le grand public se fasse plaisir et puisse se sentir fier de son action, seul ou avec sa famille, son village, son entreprise...

- Développer une offre cohérente

Pour pouvoir s'engager dans un changement de comportement, le grand public a besoin d'avoir à disposition les moyens nécessaires. C'est en effet ce qu'a fait remarquer Marc MARYNOWER sur l'opération « Autopatch ». Celle-ci n'aurait pas recueilli autant de succès si le réseau de transport en commun avait été insuffisant.

- Rendre exemplaire les collectivités

Les collectivités se doivent d'être exemplaire face au grand public et afficher leur engagement afin que les citoyens ne se sentent pas seuls face à cette problématique. Il faut qu'elles communiquent sur ce qu'elles font en interne et pour les administrés. Pour progresser il est nécessaire qu'elles partagent entre elles leurs expériences, bonnes ou mauvaises, pour éviter des erreurs à d'autres et avancer plus loin.

- Quelques pistes d'actions à creuser

Modes de transport en milieu rural ; Manifestations écoresponsables ; Formations/actions collectives intervillages /interentreprises

Atelier 5 - Quelle économie locale pour un développement durable ?

- Mettre en place d'une démarche territoriale coordonnée

Avec tous les acteurs publics, para-publics et privés il faut travailler à l'élargissement d'un état des lieux des démarches de diagnostics ainsi que des outils existants sur le territoire tels que, les pré-diagnostic énergie menés par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Ain ou encore les visites de chantier en éco-construction proposées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain. L'objectif étant d'harmoniser, compléter et améliorer les dispositifs locaux existants et de pouvoir déterminer les manques à combler.

- Intégrer des principes de développement durable dans les projets de ZAC Nord et Sud de Bourg-en-Bresse

Il faut profiter de l'opportunité d'aménagement de nouvelles zones d'activités autour de Bourg en Bresse pour y intégrer dans les études des prescriptions et des principes de développement durable tels que ceux présentés par OREE dans le cadre de l'exemple de Savoie Technolac.

Il serait intéressant d'organiser un véritable chantier de connaissance des acteurs à propos de la démarche d'écologie industrielle. Notamment avec la commission « économique » de Cap 3B et le Conseil Local de Développement, des visites d'expériences plus anciennes comme Savoie Technolac ou la Plaine de l'Ain pourront être un point de départ.

- Prospectives et Ressource Humaine territoriales avec tous les services qui vont de pair

Le volet social doit également être traité (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et notamment la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. En effet, de nouvelles exigences réglementaires, en particulier dans le domaine du bâtiment, impliquent la mise à niveau des entreprises et de leurs salariés en matière d'éco-construction par exemple. Une démarche écoresponsable menée dans une entreprise telle que la mise en place d'un Plan de Déplacement Entreprise nécessitera la prise en compte des services collectifs apportés par l'entreprise (cantine inter-entreprises) et l'organisation du planning professionnel (par exemple pour permettre l'utilisation de transports en commun), etc. Il est nécessaire de s'engager vers un chantier prospectif avec tous les acteurs du territoire.